

Promouvoir une écologie positive	P3
Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire	T102

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L1611-4, et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-1, L211-7 et L214-17,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- VU** la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM »,
- VU** la loi du 16 juillet 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE,
- VU** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2020-1522 du 4 décembre 2020 confiant à la région Pays de la Loire les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques mentionnées au 12o du I de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** le budget voté lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional du 31 mars 2021 approuvant le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Loire 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 24 et 25 mars 2022 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2022 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau

et des milieux aquatiques,

- VU** les délibérations du Conseil régional du 23 mars 2023 et des 22 et 23 juin 2023 approuvant les deux volets du Plan régional « Protégeons notre eau »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 31 mai 2024 approuvant le Contrat Territorial Eau « Acheneau Tenu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 31 mai 2024 approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne amont »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 31 mai 2024 approuvant le Contrat Territorial Eau « Thouet »,
- VU** la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12e programme d'intervention (2025-2030) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- VU** la délibération n°2024-102 du 14 novembre 2024 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- VU** la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 portant approbation des modalités d'attribution des aides et taux d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 7 février 2025 approuvant l'avenant n° 1 au Contrat Territorial Eau « Thouet »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant la convention-type des Accords de Territoire Eau.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

Programmes d'actions territorialisés sur l'eau

Accord de territoire Eau " Baie de Bourgneuf" 2026-2028 (Vendée - 85)

D'APPROUVER

le programme d'actions 2026-2028 « Baie de Bourgneuf » proposé par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, représentant une participation régionale de 850 732 € pour un coût total éligible de 2 835 772€, présenté en annexe 2 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 850 732 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11-Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire Eau « Baie de Bourgneuf » 2026-2028, conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

Troisième et quatrième années de Contrats Territoriaux Eau (CT Eau)

Avenant au CT Eau Acheneau Tenu 2024-2026

D'APPROUVER

la modification de la durée du CT Eau Acheneau Tenu 2024-2026 et de la porter à 4 ans, soit du 1er décembre 2024 au 31 décembre 2027, telle que prévue dans l'avenant n°1 présenté en annexe 3 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 84 577 € pour la troisième et la quatrième année du programme d'actions du CT Eau Acheneau Tenu 2024-2026 (opération n°2024_03885), soit une subvention totale prévisionnelle de 593 208 € sur une dépense subventionnable de 2 488 517 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 du CT Eau Acheneau Tenu 2024-2026, présenté en annexe 3 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

Avenant au CT Eau Thouet 2024-2026

D'APPROUVER

la modification du montant subventionnable du programme d'actions du CT Eau Thouet 2024-2026 (opération 2024_03894), soit une subvention totale prévisionnelle de 550 822 € sur une dépense subventionnable ajustée à 1 701 246 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 2 du CT Eau Thouet 2024-2026, présenté en annexe 4 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

Avenant au CT Eau Mayenne amont 2024-2026

D'APPROUVER

la modification du montant subventionnable du programme d'actions du CT Eau Mayenne amont 2024-2026 (opération 2024_03904), telle que prévue dans l'avenant n°1 présenté en annexe 5 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 5 600 € pour la troisième année du programme d'actions 2024-2026 du CT Eau Mayenne amont 2024-2026 (opération n° 2024_03904), soit une subvention prévisionnelle totale de 10 000 € sur une dépense subventionnable de 100 000 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Mayenne amont 2024-2026, présenté en annexe 5 ;

D'AUTORISER
la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ